

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE  
des Délibérations du Conseil Municipal  
COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	10	14	4	1	0

**Séance du mardi 14 Janvier 2025**

- date convocation  
09 janvier 2025

L'an deux mille vingt cinq et quatorze janvier à 20 heures 00,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes  
de Saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian GOMEZ, Maire,

Présent(s) : GOMEZ, LANZA, BELLEC BRACHET DELCUZOUL DELTOUR,;  
FLAUSS, FRANQUE, LEMARECHAL VEYRIER

Absent(s) :

Procurations à : BELET à GOMEZ, - BIROL à DELCUZOUL - CERNEAUX à  
BRACHET - DARSEES à FRANQUE

Absents excusés BELET - BIROL - CERNEAUX - DARSEES - ROBERT

Secrétaire : LANZA,

**Objet : Solidarité avec la population de Mayotte**

**2025-01-14 08**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat  
avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les  
communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la  
population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des  
associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner  
la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une  
ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Christophe-Vallon tient à apporter  
son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Saint-Christophe-Vallon  
contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses  
capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 250 €

à la Protection civile, Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal,

DECIDE

- d'approuver ce soutien à la population de Mayotte,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Résultat du vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée

Le 15 janvier 2025

et publication ou notification

Du 15 janvier 2025

Le Maire

Christian GOMEZ



